

Les Syndicats comme acteurs de la gouvernance: nouvelles stratégies

Maria Aparecida Chaves Jardim¹

Résumé:

Il s'agit d'un article qui a pour objectif d'analyser les nouvelles formes d'intervention et de participation du syndicalisme brésilien et de comprendre comment les syndicats agissent-ils sur cette nouvelle configuration du capitalisme contemporain (capitalisme actionnariale), que est dessiné par la mondialisation financière. Notre argument c'est que le mouvement syndical, incarné par les fonds de pension, sont en train de mettre en place des nouvelles stratégies de lutte - comme la création et la gestion de fonds de pension - en cherchant une nouvelle place pour le salariat et un nouveau rôle pour les syndicats, qui sont devenus de plus en plus acteurs d'une nouvelle gouvernance.

Mots-clés: syndicalisme brésilien, fonds de pension, nouveau capitalisme, nouvelle gouvernance

1. Introduction : nouvelles configurations du capitalisme contemporain

Grâce aux apports massifs des capitaux qu'ils fournissent aux investisseurs institutionnels, les fonds de pension jouent, actuellement, un rôle central dans le financement de l'économie et dans la détermination des critères de gestion des entreprises. Comme ça, ils sont devenus les opérateurs les plus puissants dans les marchés financiers nationaux et internationaux. De même manière, les gestionnaires d'actifs des fonds de pensions sont, tout à fait, aperçus comme des acteurs centraux dans ce contexte de régime d'accumulation financière, ou même de la mondialisation.

Parmi les gestionnaires des fonds de pension, on peut souligner la présence remarquable des syndicalistes, qui sont devenus de plus en plus de grands intéressés par la gestion et par la création de fonds de pension, en cherchant à faire partie de certains processus décisionnels du capitalisme, bien comme de la gouvernance mondiale.

Gouvernance mondiale est défini par Laroche comme « l'ensemble des mécanismes de gestion et processus d'ajustements du système international en vue d'assurer une régulation mondiale et de réaliser des objectifs communs (sécurité, prospérité, cohérence, ordre et continuité du système) ». Dans cette perspective, il faut remarquer que chaque acteur international, (États, syndicats, ONG, par exemple) a forgé son propre concept de gouvernance.

Dans le cas du syndicalisme, en particulier celui du syndicalisme brésilien, on a remarqué qu'ils sont en train d'utiliser des nouveaux outils pour réaliser leurs actions collectives et pour avoir un minimum de pouvoir/contrôle sur le capitalisme. De cette façon, ils sont confrontés à de différents types d'acteurs, comme le gouvernement, les entreprises de fonds de pension et le marché financier.

¹Doctorante en Sciences Sociales à l'École des Hautes Études en Science Sociales, sous la direction du professeur Afânia Garcia. Auteur de la dissertation de master *O mercado das previdências: fatores sócio-culturais na criação de mercado*, Université Federal de São Carlos (UFSCar/ Brésil), 2002. E-mail: majardim@yahoo.com.br

Ce processus a déjà été observé d'abord aux Etats-unis, ensuite au Canada - particulièrement en Québec – et après en Europe. Aux Etats-Unis, les fonds de pension sont présents comme nouveaux actionnaires des entreprises et comme vecteurs des nouvelles exigences et de nouveaux droits de propriété (Sauviat, 2002/03). Au Canada, les syndicats revendiquent le droit de gérer l'argent du travailleur (Lizée, 2002/03). En France, ce processus s'est exprimé à travers les politiques des actionnariats salariés ont proposé aux centrales syndicales (Merlin, 2006) et dans la politique de retraite complémentaire et l'épargne salariale (Pernot et Sauviat, 2006).

Par rapport à ces transformations du capitalisme contemporain, Rozès (2006), affirme que ce phénomène international peut être expliqué à travers le passage du capitalisme managérial au capitalisme patrimonial, celui de l'actionnaire, qui va modifier radicalement la donne de l'intérieur, parce qu'il va déplacer le pouvoir au sein de l'entreprise, « modifier le processus de travail, rompre le contrat implicite entre le salarié et l'entreprise et faire basculer les représentations de ce dernier sur le métier, l'entreprise, la direction du cours du monde et le syndicalisme ».

En s'interrogeant sur la mondialisation financière et le capitalisme actionnariale, Heibron (2003) ajoute que l'idée de la « valeur actionnariale » signifie l'apparition de nouveaux acteurs dans l'arène économique, comme les fonds de pension, les compagnies d'assurance-vie et de fonds d'investissement, qui concentrent la gestion de portefeuilles et créent de nouvelles règles de gouvernance.

Pourtant, grâce à des transformations profondes qui ont touché les marchés financiers, dans les années 80, et qui sont caractérisées par la déréglementation et l'ouverture des marchés (Chesnais, 2001), il y a eu la possibilité d'insertion de nouveaux acteurs dans l'espace financière, comme les syndicats, à travers les fonds de pensions. Dans cette perspective, depuis 1980, le capitalisme

actionnariale s'est mis progressivement en place et la finance du marché commençait à jouer un rôle principal dans l'économie (Plihon, 2003/2004). De même, la configuration du capitalisme contemporain s'est présenté avec un nouveau type de relation entre la communauté financière et les groupes industriels, qui est différente du modèle managérial.

Dans le modèle managérial, les dirigeants détenaient le pouvoir total et marginalisaient les actionnaires. Dans la mondialisation financière, il y a une enorme valorisation/protection des droits des « actionnaires minoritaires », fondée sur l'idée de gouvernance d'entreprise, de transparence, de démocratie et sur la puissance des investisseurs institutionnels, comme les fonds de pension et les *mutual funds*. De l'autre coté, on regarde l'incorporation de valeurs morales et éthiques pour le capitalisme contemporain, qui sont exprimées dans le discours de responsabilité sociale emportée pour les entreprises et bien sûre, pour le marché.

De cette manière, le syndicalisme international est confronté, à la fois, à la promesse des nouvelles d'attentes fortes à son égard, dont celles d'être un contre-pouvoir. Au Brésil, particulièrement, ces préoccupations commencent à faire partie de la lutte syndicale et elles sont arrivées à l'agenda du syndicalisme brésilien justement dans un contexte d'affaiblissement de leurs stratégies traditionnelles de luttes, comme la grève, les revendications collectives et les blocages. C'est remarquable aussi, que ce « programme alternatif de lutte syndicale » est arrivé à l'agenda syndical brésilien avec l'ascension de la gauche (Lula) au pouvoir, en 2003.

Pourtant, compte tenu de l'importance économique des fonds de pension, les syndicats brésiliens se mobilisent depuis quelques années autour de la question de l'utilisation de « l'argent du travailleur ». Ils en réclament à titre de contrôle, sinon exclusif, du moins de partager avec les employeurs le pouvoir d'intervenir sur le marché des capitaux et y faire prévaloir une vision plus solidaire du développement et de la mondialisation. En plus, ils revendiquent le droit de création de fonds de pension syndicaux.

En considérant la nouvelle donne analysée avant, cet article a pour objectif de comprendre les nouvelles formes d'insertion du syndicalisme brésilien, en argumentant que les centrales syndicales (re) configurent leur projet syndical et (re) formulent leurs stratégies de participation et d'intervention devant la mondialisation financière. Notre argument c'est que les syndicats brésiliens deviennent l'interlocuteur des entreprises multinationales et nationales de fonds de pension, de la bourse de valeur de São Paulo (Bovespa), du gouvernement Lula et enfin, des divers acteurs du marché financier, ce qu'il réalise avec l'appui d'un discours de gouvernance d'entreprises et de responsabilité sociale.

Ensuite, on souligne les principales stratégies du syndicalisme brésilien, que cet article essaye d'aborder et d'en solliciter la réflexion du lecteur:

- Créer les fonds de pension pour leurs affiliés;
- Gérer les fonds de pension des travailleurs par le biais des Conseils Délibératifs et Fiscaux;
- Devenir des agents de gouvernance d'entreprises dans le but de légitimer leur présence dans de divers espaces du marché financier (Conseil de Fonds de Pensions, Conseil de la Bourse de Valeur de São Paulo (BOVESPA), Conseil Monétaire National (CMN), entre autres);
- Devenir des agents de la responsabilité sociale, puisqu'ils défendent l'investissement des ressources des fonds de pension en activités socialement responsables et éthiques.

La méthode de recherche a été constituée à partir de l'analyse de la documentation au sein de la retraite complémentaire de la Central Unique du Travailleur (CUT), Force Syndicale (FS), Centrale Générale des Travailleurs (CGT) et par le gouvernement; des entrevues avec des syndicalistes et des dirigeants de fonds de pension ont aussi été utilisées, bien comme une petite recherche de terrain à la CFDT, centrale syndicale française.

2. Crédit et gestion de fonds de pension : nouvelles stratégies syndicales

Le repérage empirique indique que les syndicats des employés de banque, électriciens, employés de la téléphonie, des pétroles, ainsi que les dirigeants des trois grandes centrales syndicales au Brésil, la CUT, la CGT et la FS, ont commencé à revendiquer la création d'une retraite complémentaire pour leurs affiliés et notamment, la participation active aux conseils des fonds. De cette manière, ils essaient d'étendre le mandat de représentation des employés dans l'entreprise pour les fonds de pension, en se plaçant comme de légitimes représentants et défenseurs des intérêts des travailleurs.

Ce qui nous interpelle dans cette stratégie syndicale, c'est son caractère inédit. En extrapolant la triade classique de l'action syndicale – salaire, conditions de travail et réduction du temps de travail – les centrales syndicaux cherchent à unifier les syndicats autour des importantes sommes des fonds de pension, en utilisant le discours de préoccupation avec la financiarisation du capital, l'inégalité sociale et les investissements éthiques et de responsabilité sociale. Cette approximation entre syndicalistes et marché financier présente une nouvelle variable dans l'histoire du syndicalisme brésilien et, une nouvelle nature dans le rapport capital/travail.

Notre matériel empirique montre que le premier mouvement en direction des fonds de pension a été effectué en 1996, par le Syndicat des employés de banque de São Paulo, ayant pour précurseurs Luis Gushiken et Berzoini². Avant cette période, le syndicat maintenait une position de passivité par rapport au débat, selon le texte ci-dessous:

« Au Brésil, l'existence de fonds de pension date de 1977, mais durant tout ce temps, ils n'ont jamais été considérés des sujets essentiels par les syndicats brésiliens. D'un côté, parce que la sécurité sociale complémentaire était comprise comme une espèce de concession destinée aux fonctionnaires des entreprises d'état et, d'un autre côté, parce que notre sécurité sociale publique couvre encore un grand contingent de travailleurs (.....) un profond changement a commencé à se concrétiser, autant dans le secteur public que dans le

² Ils sont des membres créateurs du Parti du Travailleur (PT) au Brésil; Quand ils étaient Députés, ils ont proposé les premières lois par rapport au fonds de pension; aujourd'hui ils font partie du gouvernement Lula et sont responsables pour la politique de fonds de pension.

secteur privé, exigeant des syndicats une attitude plus active par rapport à la thématique des fonds de pension. Cette nouvelle attitude des syndicats est aussi très sollicitée dans le cadre du processus de privatisation qui a imposé des modifications brutales dans les plans de sécurité sociale des entreprises privées, portant sensiblement tort à leurs employés. Les dénonciations de détournement des ressources des fonds de pension ont occupé les pages des médias avec une plus grande constance qu'à l'habituel, et elles finissent par attirer l'attention sur l'importance que le sujet demande (.....) Au Brésil, le fond de pension en tant que source de pouvoir ou comme puissant agent de négociation n'a jamais fait l'objet de discussion de la part des syndicats ». (Gushiken & Gonçalves, 2002)

Pa contre, nous assistons actuellement à un changement de posture et de mentalité du syndicalisme brésilien qui commence à voir dans les fonds de pension une stratégie de lutte travailliste.

« Il a déjà existé une résistance aux fonds de pension, spécialement dans les années 80 et 90, quand des leaders syndicaux plus de gauche voyaient dans les fonds de pension, de manière générale, un instrument de privatisation de la Sécurité Sociale. Aujourd'hui, on comprend mieux que la retraite complémentaire est un double bénéfice pour le travailleur, dans la mesure où non seulement elle assure un plus grand revenu par la sécurité sociale, comme elle renforce une épargne interne et, par conséquent, les investissements et ainsi, contribue à la création d'emplois » (Témoignage de Devanir Silva, Superintendant de la ABRAPP).

L'interviewée des Électriciens de Campinas (Sao Paulo) a ajouté qu'à partir de 1993, les syndicats ont commencé à militer en faveur des travailleurs sous la bannière des fonds de pension. Selon lui, jusqu'en 1995 le travailleur participait peu à des fonds de pension et le mouvement syndical voyait d'un mauvais oeil l'argent des fonds car il pensait que celui-ci reflétait une vente idéologique, mais le syndicat a adapté peu à peu ses stratégies de luttes au nouveau contexte.

L'actuel secrétaire de la Sécurité Sociale Complémentaire, Adacir Reis, grand interlocuteur des fonds au gouvernement Lula, parle de cette nouvelle phase du syndicalisme brésilien:

« L'agenda des syndicats a non seulement commencé à inclure la demande de nouveaux plans de sécurité sociale, comme également l'exigence d'une grande transparence et participation dans la gestion des plans existants. Concilier les intérêts des participants avec les nécessités de financement de l'activité productive constitue une autre préoccupation des législations modernes » (Reis, 2002, p.202).

À propos de la présence de syndicalistes sur le marché financier, Grün (2003) affirme que, « dans l'intention de disputer la direction des fonds de pension, les acteurs originaires de la branche syndicale de classe moyenne du PT vont s'intéresser aux questions de la sécurité sociale privée, et

parmi elles, celles qui se rapportent aux problèmes sociétaires des entreprises dans lesquelles ces entités doivent investir ».

Cette nouvelle posture du syndicalisme brésilien, qui recherche le dialogue avec le marché financier, est redéfini par Ricardo Antunes en tant que « Syndicalisme d'affaires »³.

A justification du syndicalisme brésilien par la défense de la participation aux conseils des fonds, est que les fonds de pension gérés par des syndicalistes, peuvent servir à la lutte contre le processus de financiarisation. Ce discours a été retrouvé chez toutes les personnes interviewées, ainsi qu'auprès de la documentation rassemblée. Observez la ligne argumentative dans l'extrait suivant:

« Nous devons considérer le fait suivant : les mille milliards de dollars, produit de l'effort des cotisations des travailleurs développés tout au long de plusieurs décennies, qui circulent sur le marché financier mondial se trouvent actuellement plus proches de la catégorie de prédateurs, que des promoteurs du progrès social. Cette adhésion aux principes d'un capitalisme spéculatif n'a jamais rencontré de résistance doctrinaire à la hauteur, surtout parce qu'il existe encore de l'omission et de la confusion idéologique chez les représentants des travailleurs dans la question relative aux fonds de pension » (Gushiken, Ferrari & Freitas, 2002, p.212).

De cette façon, l'argument du syndicalisme brésilien ne laisse pas de doutes quant à la légitimité du travailleur face à la gestion des fonds :

« La propriété des moyens de la sécurité sociale, étant primordialement du travailleur, (....) ils doivent octroyer à leurs entités représentatives une totale condition morale et une légitimité politique suffisante pour qu'ils interviennent dans leurs processus de contrôle et d'application » (Gushiken, Ferrari &, Freitas, 2002, p.212).

Le matériel du cours de formation en sécurité sociale complémentaire organisé par Luiz Gushiken⁴ et administré dans le milieu syndical argumente sur le besoin d'influencer le portefeuille d'investissement des fonds, relevant la préoccupation par rapport à la responsabilité sociale et de gouvernance d'entreprise. Ils défendent, dans le discours, l'investissement de l'épargne des travailleurs dans l'activité productive, cherchant à produire de l'emploi, en prenant compte le critère

³ Voir Folha de São Paulo du 11 avril 2004 l'article *A trajetória (e tragédia) do PT*, signé par Ricardo Antunes.

d'investissement éthique et de responsabilité sociale. Il argumente encore que les fonds de pension doivent avoir des investissements modérés, en évitant les investissements à hauts risques qui amènent à une « potentialisation d'incertitudes et d'insécurités ». Le texte s'interroge s' il est viable que les fonds de pension, résultant de l'épargne de travailleurs, donnent la priorité aux paramètres actuels du processus de financiarisation de l'économie mondiale.

Cela signifie que dans la mesure où les fonds pensions contribuent infiniment à élargir le processus de financiarisation, ce sera aux syndicats de les administrer de manière à exercer de la discipline, un règlement et un contrôle sur le marché financier, selon la déclaration ci-dessous:

« L'erreur de l'omission face à la possibilité d'intervenir dans ce processus réel et actuel de financiarisation et de cette singulière opportunité de commandement sur d'importantes sommes d'argent pourra se transformer en d'irréparables pertes, non seulement pour les travailleurs mais aussi, très probablement, pour toute la société » (Gushiken, Ferrari & Freitas, 2002).

Au cours de l'étude sur le terrain, nos interviewés discutent avec les comités des fonds de pension sur les questions de responsabilité sociale et de conduites éthiques. Des thèmes spécifiques comme le chômage, l'inégalité raciale, le genre et les minorités sont également introduits par ces acteurs sociaux. Protégés par le discours de responsabilité sociale et d'investissement éthique, des représentants du syndicalisme brésilien assument leur intérêt pour le marché financier.

Dans un texte en collaboration avec le professeur Reinaldo Gonçalves, Gushiken discute la participation des travailleurs dans la gestion des fonds:

« Historiquement, le processus d'accumulation du capital se fait à travers l'exploitation du travail salarié. Dans ce nouveau scénario, une partie de celui-ci se développe au travers de financements avec des ressources des travailleurs provenant d'excédents de salaires. C'est sur cette singularité – capacité de financer leur propre capital – que se fonde un nouveau type d'action syndicale en ce qui concerne sa relation avec les fonds de pension, apportant aux traditionnels instruments de lutte syndicale une nouvelle forme de pression politique » (Gushiken & Gonçalves, 2002, p.209).

⁴ Gushiken est spécialiste en sécurité sociale privée ; il y a une firme de conseil, la *Gushiken & Associado*, que est responsable pour la formation du syndicalisme, en sujet de fonds de pension. Aujoud'hui il est ministre du gouvernement de Lula.

Concernant la réelle participation des syndicalistes aux conseils des fonds, le matériel recueilli met en évidence que, en effet, le pouvoir de transaction et de prise de décision des syndicats aux conseils des fonds de pension est encore restreint. Notre interviewé de la Petros⁵ a affirmé qu'il n'existe pas de représentant syndical au Conseil Délibératif de la Petros, et il a ajouté que,

« Formellement, les syndicats ne possèdent pas le pouvoir d'influencer les décisions du Conseil Délibératif. Pourtant, comme il est possible que ceux-ci aient appuyé les Conseillers aux élections, il est évident qu'ils viennent à exercer une influence du point de vue politique et même une assistance technique aux Conseillers » (Témoignage de Wagner Pinheiro, président de la Petros).

Par contre, l'autre interviewé ,de la FUNCEF⁶ a déclaré,

« Qu'il n'existe pas de représentant du syndicat dans les organes administratifs ou de fiscalisations de la FUNCEF.Cependant, avec l'avènement de la LC 108/2001, qui réglemente la structure et le fonctionnement des fonds de pension, il a été institué la représentation des participants aux conseils délibératifs et fiscaux de ces fonds (...) moi-même, je suis président du Conseil Fiscal de la FUNCEF et je suis dirigeant des employés de la banque de Pernambuco » (interviewée FUNCEF).

Sur la présence de syndicalistes aux conseils des fonds, l'interviewé de la BANESPREV a dit: « vous ne trouvez pas plus de 1/3 de travailleurs aux conseils fiscaux et délibératifs parce que la loi, même si elle a été créée en 2001, est appliquée seulement actuellement [par le gouvernement de Lula] ».

Au sujet de la transparence, l'interviewé de la FUNCEF a ajouté que « grâce à la nouvelle législation, la capacité d'interférence dans la gestion et la fiscalisation des fonds de pension a beaucoup augmenté. Dans notre cas [FUNCEF], nous réclamons aussi une plus grande participation. Nous avons deux directeurs indiqués parmi les représentants des employés, mais nous voulons une gestion paritaire et des élections directes pour les directeurs représentant des employés. Des choses qui peuvent être prévues dans les Statuts de la Fondation. La législation ne le prévoit pas mais ne l'interdit

⁵ Fonds de Pension des fonctionnaires de la Petrobrás.

⁶ Fonds de Pension des fonctionnaires de la Caixa Econômica Federal.

pas » (interviewée FUNCEF). Pour l'interviewé du BANESPREV⁷, la participation du travailleur dans la gestion des fonds est fondamentale. Selon ses propres paroles:

« Ne pas laisser qu'un petit groupe fermé, qui, souvent, se révèle ne pas être pro-travailleur, aille gérer les ressources qui appartiennent aux travailleurs pour compléter les revenus de celui-ci quand il n'a pas la capacité de travailler et encore moins de lutter. L'administration est fondamentale pour limiter ce qui est arrivé dans les années 60, auquel cas, on a l'impression de retomber à nouveau dans le discrédit » (Maria Auxiliadora da Silva, informatrice du BANESPREV).

À ce sujet, le président de la ANAPAR (Association Nationale des Participants aux Fonds de Pension), José Sasseron affirme que, « (...) peu nombreux sont les cas des entités dans lesquelles des représentants élus par les participants ont un pouvoir effectif de gestion » (Sasseron, 2002, p.171).

Le matériel empirique démontre, de plus, qu'à la PREVI, à la BANESPREV et à la Fondation Real Grandeza, respectivement, des fonds des fonctionnaires du Banco do Brasil, du BANESPA et de Furnas, il existe des travailleurs élus aux postes de direction. On a observé aussi une situation où le représentant des travailleurs est recommandé par la propre entreprise à l'aide de mécanismes statutaires, comme c'est le cas de la Fondation Sistel de Seguridade Social (SISTEL).

L'interviewé de la BANESPREV explique que cette situation est très fréquente, puisque les fonds résistent à la présence d'un représentant du travailleur au conseil, selon ce qu'elle a déclaré:

« Ils [les fonds] essaient de contourner. La loi 109 n'est pas claire sur comment doivent être élus les représentants des travailleurs, la loi ne montre pas par quels moyens ils sont placés là-bas, alors il y a certains fonds où... par exemple, si je prends un directeur à moi, je suis le propriétaire du fonds, et l'indiquer seulement parce qu'il participe au fonds, je suis en train de tromper, tromper est un mot fort, contourner. Ce n'est pas comme ça. Un représentant du travailleur est un représentant du travailleur. La lutte, c'est pour qu'il y a des élections (...) l'idéal, c'est qu'elles soient directes » (Maria Auxiliadora da Silva, informatrice BANESPREV).

Premier plan de « sécurité sociale associative », la ForçaPrev, de la Force Syndicale (centrale syndical) assure 1/3 des places dans les Conseils Délibératifs et Fiscaux pour des représentants des

⁷ Fonds de pension des fonctionnaires de la Banespa.

participants et des assistés. En plus de cela, elle garantie la portabilité des ressources à une autre entité de la sécurité sociale complémentaire.

Le matériel de diffusion du thème dans le milieu syndical montre les arguments en défense des fonds de pension. Nous avons observé que ces arguments s'appuient sur une idée de morale et sur la légitimité des syndicats en tant que représentants des travailleurs. Pour cela, les acteurs des syndicats font usage du symbolique accumulé dans l'espace des relations travaillistes, pour justifier l'intérêt pour la création et pour se légitimer comme gestionnaires des fonds de pension.

Toutefois, bien que le matériel empirique nous montre une rhétorique de participation des travailleurs aux conseils des fonds, à la gouvernance d'entreprise et à l'investissements socialement responsables, dans la pratique, les fonds de pension où les travailleurs font entendre leur voix sont peu nombreux; de la même façon, le critère d'investissement primordial est celui qui on prend en compte la rentabilité, au détriment de la responsabilité sociale, comme nous l'explique le président de la Petros.

3. Professionnalisation des syndicats : formation et internationalisation

Dans ce processus, nous observons que les préoccupation avec la formation et la qualification du cadre des dirigeants emergent au sein syndical. Ces préoccupations peuvent se justifier par la loi Complémentaire 109/2001 qui exige que le participant au Conseil Fiscal, Délibératif ou à la Direction du Fond, ait un minimum de connaissances techniques du marché financier. De la même manière, s'ajoute la nécessité que les syndicalistes ne soient pas vus comme des « amateurs » par les professionnels du système.

La gestion des fonds de pension est disputée par les dirigeants traditionnels des fonds qui regardent avec méfiance le professionnalisme des syndicalistes. En cherchant à combler cette lacune,

des centrales syndicales investissent dans la formation de gestionnaires de fonds de pension. Ainsi, la CUT propose le *Curso de Formação em Previdência Complementar* avec le soutien du Département Intersyndical d'Études Socio-économiques (DIEESE), du Ministère du Travail et de la firme de conseil *Gushiken e Associados*. L'objectif est de préparer le mouvement syndical pour agir sur la création et la gestion des fonds de pension, fournissant un support aux questions relatives à la création d'un fonds de pension et à l'élaboration d'un portefeuille d'investissement du fonds. De plus, la CUT organise divers séminaires de formation en sécurité sociale complémentaire et en marché financier.

Selon notre interviewé du BANESPREV:

« Le souci de formation est grand...le débat est nouveau et le sujet est un peu désagréable et apparaît ainsi la difficulté d'avoir du personnel qualifié même pour administrer les cours...la CUT se soucie de qualifier chaque fois plus de travailleurs pour qu'ils puissent être non seulement des dirigeants, mais aussi pour comprendre, revendiquer et accompagner. Parce que si vous ne comprenez pas, vous n'exigez pas. Il est nécessaire de former de la masse critique qui garde un œil sur le sujet » (Maria Auxiliadora, informatrice de la BANESPREV).

Notre interviewé de la FS a affirmé qu'il passe aussi par une qualification en sécurité sociale privée avec l'appui de la DIEESE et de la centrale nord-américaine, l'AFL-CIO.

Ne perdant pas de vue le contexte où le mouvement syndical échappe à son légitime domaine d'action, vers un espace où ils sont considérés des *outsiders*, l'espace économique/financier, nous pouvons comprendre l'inquiétude des syndicats envers la formation de leurs membres. C'est une réponse aux discours des financiers, qui ayant comme support l'argument de l'*expertise*, défendent que ce sont eux les légitimes gestionnaires des fonds, puisqu'ils possèdent une formation pour cela, au détriment des syndicalistes qui ne partagent pas les codes du marché financier.

Dans cette lutte symbolique pour la définition du groupe social le plus légitime pour administrer les fonds de pensions, les dirigeants syndicalistes essuient des violences symboliques (Bourdieu, 1989), clairement exprimées sous forme de préjugés. Le président de la ANAPAR, José Sasseron, a parlé du préjugé subit par les syndicalistes:

«Un des arguments qui revient toujours pour remettre en cause la participation des travailleurs dans les entités de la sécurité sociale - organismes de sécurité sociale au Brésil -, surtout en ce qui concerne les investissements, est leur manque de préparation technique. Cet argument révèle un profond préjugé: le travailleur est capable de produire de la richesse, mais n'aurait pas la capacité de gérer les ressources qui doivent être livrées à de tierces personnes. La seule barrière infranchissable pour vaincre cette question est le préjugé : si, en effet, les participants ont des déficiences techniques, elles peuvent être rapidement résorbées par la simple présence aux cours, facultés et centres de formation qui prolifèrent dans tout le Brésil » (Sasseron , 2002, p.175).

À propos de la relation de préjugé cité ci-dessus, notre informatrice de la BANESPREV a argumenté:

« Un certain préjugé pèse sur la capacité des travailleur à gérer. Vous imaginez, un travailleur dans la gestion, nous ici, on est du marché et le marché réussit à faire mieux que les gens du syndicat, beaucoup mieux parce que nous sommes des professionnels du marché. Il existe un grand préjugé. C'est un débat biaisé lorsque l'on dit que les gens du syndicat n'ont pas de formation en administration et ce n'est pas exactement le cas. Cela ne veut pas dire que toutes les personnes qui sont au syndicat peuvent travailler avec un fonds de pension, mais doivent pouvoir le faire (...) pour la bonne raison que la loi exige qu'il y ait qualification pour faire partie du conseil » (Maria Auxiliadora da Silva, informatrice BANESPREV).

La violence symbolique subite par les dirigeants syndicalistes trouve son origine dans la connaissance technique des dirigeants traditionnels des fonds. Ce type de violence symbolique est défini par Bourdieu (1997) comme une domination institutionnalisée, puisqu'elle est exercée par le biais de la connaissance formelle acquise à l'école.

Avec l'objectif de légitimer les syndicalistes en tant que représentants des travailleurs, José Sasseron, président de la ANAPAR a dit:

« Le plus grand bien qu'un représentant élu apporte par les participants à la gestion des fonds est son engagement pour la défense des intérêts de cette collectivité-là. Cet engagement ne s'apprend pas à l'école mais dans la relation politique quotidienne, articulée par les organisations et les entités de classe » (Sasseron, 2002, p.175).

Empiriquement, nous observons qu'au-delà des cours techniques, séminaires et colloques, les syndicalistes considèrent que la mise en place d'un échange constant avec des syndicalistes de l'étranger, notamment avec ceux des pays où le débat sur la sécurité sociale complémentaire et la gestion syndicale des fonds de pension est avancé (comme les États-Unis et le Canada), est très importante dans leur formation financière. Au cours des entrevues réalisées, la centrale syndicale

française, la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) est également été citée comme source d'inspiration.

Dans une recherche de terrain sur les influences de la CFDT sur la CUT (réalisée à Paris à 2005/06) on a interviewé Denis Jacquot, ex-secrétaire général à la CFDT. Il nous a parlé sur les anciennes et constantes racines de l'amitié entre la CUT et la CFDT, depuis la création de la CUT dans les années 80, jusqu'au aujourd'hui. Sur la place de la CFDT devant le capitalisme contemporain, il a affirmé que la CFDT « accepte idéologiquement la mondialisation » et qu'elle cherche de nouvelles stratégies dans ce nouveau contexte. De même, l'autre interviewé de la CFDT, Yves Marrianeau, affirme que « c'est pas mal, les stratégies de fonds de pension syndical existants au Brésil » et que c'est très saluant que les syndicalistes sont en train de chercher de nouveaux interlocuteurs, bien comme de nouvelles stratégies ».

De l'autre coté, Alain PetitJean, responsable des fonds de pension et de l'épargne salariale à la CFDT, nous a parlé sur les discussions existantes entre le deux centrales. Donc, la CFDT et la CUT font des échanges dans le domaine de la responsabilité sociale, l'économie solidaire et des fonds de pension. Malgré ça, il a ajouté que la centrale française s'intéresse plus à l'épargne salariale, parce que les fonds de pension sont encore un « tabou en France ». Par contre, l'épargne salariale a un rôle central devant la mondialisation : « l'épargne salariale est un outil pour réguler le capitalisme ».

Encore sur les rapports entre la CFDT et la CUT, nous observons que Jean François Trogrlic, secrétaire général de la CFDT, est allé au Brésil en août 2004. En ce moment-là, il a fait allusion aux fonds de pension en tant que bannière syndicale dans la lutte contre la financiarisation:

« Il faut arrêter d'être un syndicalisme de porte d'industrie pour devenir un syndicalisme qui offre des alternatives (...) Il faut créer un réseau international de militants syndicaux. L'initiative viendrait servir de contrepoids aux opérations mondiales engagées par les entreprises transnationales (...). Le syndicalisme qui restera en dehors, qui n'accompagnera pas de près les stratégies globales de ces entreprises va disparaître⁸ ».

⁸ Pour voir cet article complet voir le Journal *Folha de São Paulo*, du 14 août 2004.

Comme l'autre donnée illustrative de l'échange entre le syndicalisme brésilien et l'international, nous pouvons citer la présence de Stanley Gacek, directeur assistant des relations internationales de la AFL-CIO (la plus grande centrale nord-américaine) au IIeme Séminaire des Fonds de Pension, réalisé au Brésil. Au cours de celui-ci, Stanley a été le présentateur du tableau *Governança de Fundos de Pensão: o papel dos participantes e dos patrocinadores nos processos decisórios*.

De même, la CUT a organisé à Brasília, au mois de mars 2004, un congrès sur les fonds de pension qui a obtenu le soutien du Ministère du Travail et des Relations et la participation de la Confédération des Syndicats Nationaux du Québec, Canada.

Pourtant, concernant l'échange d'idées et l'influence externe dans la formation idéologique et la technique des syndicats brésiliens, nos interviewés du mouvement syndical ont déclaré qu'ils voyageaient constamment aux États-Unis, au Canada et en France dans le but d'un échange d'apprentissage avec les syndicalistes de ces pays. Ainsi,

« La CUT travaille ce thème avec les gens de la AFL-CIO et les gens de la Solidarité du Canada. Et cela est important. Là-bas le débat est plus en avance » (Maria Auxiliadora da Silva, informatrice/BANESPREV).

« Je vais à Washington pour établir une relation avec les syndicalistes de là-bas qui ont des fonds de pension. Je veux partager l'expérience avec eux. L'expérience est très positive en ce qui concerne les fonds de pension » (Ricardo Path, informateur/FS).

Enfin, les syndicats commencent à avoir, sur le marché financier, un nouveau partenaire, qui à son tour commence à interagir avec les syndicalistes. Nous observons qu'à mesure que ces nouvelles stratégies syndicales s'intensifient, les anciennes, comme la grève et les blocages s'affaiblissent. La stratégie d'approche avec le marché financier est stimulée par le président de gauche, Lula.

Les centrales syndicales voient dans les fonds de pension une nouvelle bannière syndicale, susceptible d'accumuler du pouvoir politique et économique, tel que l'augmentation de

syndicalisation. Cependant, malgré la hausse de syndicalisation détectée par l'IBGE (Institute Brésiliene de Geographie et Statistiques), nous pouvons suggérer qu'il y a eu une chute dans la capacité de revendication et de grève des syndicats. En ce sens une affiliation croissante aux syndicats ne signifie pas nécessairement un pouvoir de mobilisation plus important sur les questions syndicales classiques comme le salaire, le temps de travail et les conditions de travail.

En bref, les centrales syndicales surgissent comme d'importants interlocuteurs sur le marché financier, élargissant leur champ d'action au-delà de l'espace syndical traditionnel. Pour cela, elles font usage de la professionnalisation pour se légitimer en tant que représentants des fonds. Au Brésil, le processus s'amorce dans le secteur bancaire et s'étend de plus en plus à d'autres catégories syndicales: ouvriers des pétroles, électriciens, employés dans la téléphonie et d'autres. Ces initiatives du syndicat brésilien dans le sens de réclamer l'administration des fonds de pension ne se passe pas de manière isolée; Il faut rappeler qu'en réalité, ce phénomène s'est esquissé tout d'abord aux États-Unis, ensuite au Canada et après en Europe, comme nous l'avons déjà bien remarqué.

4. Autres stratégies syndicales: insertion sur le marché financier

En plus des stratégies d'insertion sur le marché financier déjà citées, nous avons assisté récemment à ce que la direction de la CUT recherche l'insertion au Conseil Monétaire National (CMN), par le biais d'un projet qui prévoit une élévation du nombre de membres au Conseil. Actuellement, le Conseil possède trois membres et la CUT prétend augmenter ce nombre à dix, dont cinq seraient du gouvernement et cinq de la société, deux d'entre eux étant des représentants des travailleurs. Selon le président national de la CUT de l'époque, Luiz Marinho, les discussions doivent

avancer. « Ce qui n'est pas possible, c'est de continuer avec trois membres parce que de cette façon n'importe quelle discussion commence par deux contre un ».⁹

Parmi les objectifs du projet, le syndicaliste signale la « nécessité de distribuer le rapport de forces entre le système financier et le productif ». Pour ça, il faut changer le CMN, une foi que son format actuel inhibe les investissements et la croissance. « Le chef d'entreprise est dans le doute pour investir dans la hausse de la capacité productive parce qu'il a peur d'être surpris » affirme le dirigeant de la CUT¹⁰.

De la même manière, la CGT a pris de l'importance au Conseil Administratif de la Bovespa, en concrétisant un partenariat capital/travail, selon la déclaration du président de la Bovespa et le président de la central, dans un article conjointement publié dans la journal *Folha de São Paulo*¹¹, comme l'indique le témoignage qui suit :

« La démocratie est victorieuse quand les syndicats et les entités représentatives du marché de capitaux rassemblent leurs efforts pour promouvoir l'intégration sociale et économique (...) l'objectif du partenariat entre les centrales syndicales et la Bovespa est d'éclairer les travailleurs sur le marché de capitaux, avec des colloques et des cours sur le thème. Ce qu'on prétend, c'est la démocratisation du marché des actions ou du capital des entreprises, permettant qu'un nombre croissant de brésiliens devienne associé de cette même compagnie (...) La Bovespa est la première Bourse du monde à avoir un dirigeant syndical des travailleurs dans son conseil. C'est une décision révolutionnaire et qui devra avoir un impact positif et innovateur, autant sur la Bourse que dans le milieu syndical (...) la présence d'un syndicaliste symbolise la participation directe des travailleurs dans la bourse. C'est une démonstration de transparence qui devra consolider la Bourse populaire et emmener à une présence plus expressive des travailleurs sur le marché des capitaux ».

La centrale FS met également en évidence une « complicité » avec le marché financier. Depuis peu, cette centrale investit dans la création de clubs d'investissement auprès des travailleurs. Pour cela, elle réalise des séminaires et des colloques dans les fabriques. Pour le président de la FS, Paulo Pereira da Silva, ce type de stratégie « est une façon de socialiser le capitalisme. Si le travailleur en fait partie,

⁹ Donnée recueillie sur www.dieese.org.br

¹⁰ Informations recueillies sur le site www.dieese.org.br.

¹¹ Voir le journal *Folha de São Paulo* du 28 janvier 2005.

il ne va plus voir sa compagnie comme un ennemi puisqu'il deviendra son associé. Tout associé travaille plus et mieux car il veut voir son entreprise croître et y gagner avec son expansion ».¹²

Le président de la FS a ajouté que le club d'investissement permet d'attirer des investisseurs/travailleurs, qui pourront gagner de l'argent exactement comme les capitalistes.

« Le bénéfice du club est la faible valeur des applications qui pourront aider au changement de la culture des investissements. Elle constitue aussi une ouverture définitive du marché au travailleur, qui pourra avoir plus de participation dans les entreprises: de plus grands gains, puisque le salaire va s'ajouter aux revenus des actions et par conséquent, aux attentes de vivre un futur meilleur et plus digne ».¹³

Interrogé sur ce qu'il pense de la présence d'un syndicaliste à la Bovespa, notre informateur de la FS, Ricardo Patah, a dit qu'il adhérait à cette stratégie adoptée par la CGT et a ajouté que la FS dialogue aussi avec le marché financier:

« Nous participons également à la Bourse, je fais partie aussi du Plan Directeur de la Bourse de Valeurs et notre intention est de dynamiser ce domaine, y compris par la loi qui traite de la participation aux bénéfices et aux résultats que beaucoup d'entreprises n'utilisent pas et, nous voulons utiliser cette possibilité à l'application dans des actions. Une activité que je vois d'un bon oeil, la construction d'une relation proche avec la Bovespa » (Ricardo Parth, informateur FS).

Sur le sujet, notre interviewé de la BANESPREV a déclaré:

«Qu'un syndicaliste est important là-bas [à la Bovespa] dans le sens de levier de la Bourse, au lieu que tout le monde reste prisonniers des prêts financiers, si on avait la culture et qu'on investissait dans des actions de l'entreprise, cela gérerait plus de postes de travail, les entreprises seraient bien mieux » (Maria Auxiliadora da Silva, informatrice BANESPREV).

En bref, en considérant les données exposées et analysées antérieurement, nous pouvons suggérer qu'il existe un certain consensus dans le mouvement syndical brésilien sur les avantages de la

¹² Information recueillie sur le site www.bovespa.com.br.

¹³ Information recueillie sur le site www.bovespa.com.br.

relation avec le marché financier, notamment au sein des centrales syndicales, qui diffusent cette nouvelle stratégie d'intervention syndicale, apportant une (re) lecture de la relation capital/travail.

5. CONSIDERATIONS FINALES

Parmi les universitaires et notamment les sociologues, on discute à propos de la place pour le salariat et les rôles pour les syndicats dans le capitalisme contemporain. Cet article a essayé de repenser le débat, mettant en évidence par le moyen de la recherche empirique, les nouvelles stratégies d'intervention du syndicalisme brésilien devant la mondialisation financière.

Dans cette perspective, nous argumentons qu'ils sont en train de se consacrées comme acteurs d'une nouvelle gouvernance, en cherchant de nouveaux espaces d'insertion, bien comme des nouvelles stratégies de lutte. Les syndicats brésiliens sont en train de mettre en place une nouvelle l'agenda de lutte, en cherchant un rapprochement avec le marché financière, particulièrement dans la politique de fonds de pension, dont est stimulé par le gouvernement de gauche, à l'aide du projet de fonds de pension associatifs.

Les fonds de pension sont arrivés à l'agenda du gouvernement Lula de manière significative et ont commencé à être débattus quotidiennement au Congrès, dans les médias et à la société civile. Ayant en Luiz Gushiken, Ricardo Berzoini et Adacir Reis les grands promoteurs des fonds, ceux-ci ont été maintenus dans l'agenda du gouvernement avec une rhétorique qui valorise le collectivisme au détriment de l'individualisme prêché par la sécurité sociale ouverte; les fonds doivent servir notamment à investir l'argent des travailleurs au bénéfice des propres travailleurs. Dans ce sens, le gouvernement Lula (re) oriente la politique des fonds de pension de sorte que ceux-ci ont commencé à être considérés comme un important instrument d'inclusion sociale du pays, capable de contribuer au développement durable et à l'investissement en infrastructure, créant de l'emploi et des revenus. Dans ce processus, le rôle du syndicalisme est de grande importance.

Pourtant, l'encouragement à la création et surtout à la gestion de la « sécurité sociale associative » auprès des syndicats est devenu une des grandes priorités du gouvernement. Soutenues

par le discours de gouvernance des entreprises - qui prévoit la protection des droits minoritaires - et soutenues notamment par le discours selon lequel ils sont les légitimes défenseurs du respect des travailleurs, les centrales syndicales exigent la participation aux conseils des fonds et cherchent à participer aux processus décisionnaires sur les revenus des travailleurs, élargissant à l'espace financier, leur rôle dans l'espace travailliste.

De plus, les centrales syndicales s'appuient sur le discours de responsabilité sociale, qui prévoit seulement des investissements dans des entreprises qui possèdent des activités socialement responsables, par rapport à l'environnement, au noir et à la femme et à la non utilisation de la main-d'œuvre infantile et de la sous-traitance, entre autres critères.

Dans le discours, l'objectif est d'éviter que l'argent des travailleurs soit utilisé pour des activités illégales ou pour des activités qui portent tort au travailleur lui-même, comme à l'époque des privatisations. De cette façon, les syndicats justifient moralement leur insertion sur le marché financier, une fois qu'ils soutiennent que les fonds de pension constituent un instrument de lutte contre le processus de financiarisation de l'économie; qu'ils sont les représentants légitimes de l'épargne des travailleurs ; que celle-ci doit être utilisée au profit de ce groupe, dans des activités productives et éthiques; qu'en investissant les ressources des travailleurs dans des activités productives, les fonds de pension contribuent à freiner la politique de spéculation et de financiarisation; que le but fixé des fonds doit être la rentabilité, cependant, comme le résultat d'une activité productive et socialement responsable.

De même, ils croient que les fonds de pension peuvent permettre le renforcement des syndicats, par le biais de la hausse des taux de syndicalisation et donc d'un rapprochement avec les travailleurs, permettant ainsi de créer, à long terme, la « culture de sécurité sociale » et la « culture associative ». Toutefois, en même temps que les centrales se fortifient et commencent à chercher une légitimité dans

le domaine financier, une chute se passe dans son domaine traditionnel d'action, c'est-à-dire, la réduction du nombre de grèves et de blocage.

Les préoccupation de formation des syndicalistes impliqués dans la gestion des fonds de pension est une nouvelle variable dans le mouvement syndical qui offre aux dirigeants syndicalistes des fonds de pension une variété de cours, congrès, séminaires et un contact avec des syndicalistes étrangers comme des nord-américains, canadiens et, particulièrement des français à CFDT, dans l'intention de les préparer de manière technique et idéologique pour maîtriser cette thématique. Nous observons que les centrales, notamment la CUT, est en train de qualifié – dans le sujet de prévoyance privé- mille syndicalistes approximativement par an, qui reviennent à leurs syndicats et centrales d'origine avec la mission de diffuser et multiplier le débat autour de la création et la gestion des fonds.

Notre matériel empirique met en évidence que les dirigeants syndicalistes subissent un grand préjugé de la part des dirigeants traditionnels des fonds, qui se considèrent techniquement supérieurs aux dirigeants syndicalistes, donc, avec plus de légitimité pour administrer les ressources des fonds. D'un autre côté, les dirigeants se voient légitimés dans ce but, puisqu'ils représentent les intérêts des travailleurs.

De cette manière, en défendant la gouvernance des entreprises, l'investissement responsable, le rapprochement avec le marché financier, bien comme l'insertion dans les nouveaux espaces, le syndicalisme brésilien cherche à s'adapter au contexte de financiarisation de l'économie en resignifiant leur traditionnel discours et leurs traditionnelles actions (comme la grève qui est en baisse significative), en créant de nouvelles formes de repenser les relations capital/travail. Enfin, le syndicalisme brésilien aide à reconfigurer un nouveau capitalisme de telle façon qu'il se consacre de plus en plus, comme d'important acteur de la nouvelle gouvernance.

6.Bibliographie

- ABRAPP. (2003), *Como criar fundos de pensão pelo vínculo associativo*, São Paulo, ABRAPP.
- ANTUNES, Ricardo. (1995), *Adeus ao trabalho? Ensaio sobre as metamorfoses e a centralidade do mundo do trabalho*, Campinas, Unicamp.
- BEYON, Huw. (2003) “*O sindicalismo tem futuro no século XXI*”, in M. A Santana & J. R e Ramalho (coord.), *Além da Fábrica*, São Paulo, Boitempo.
- BOURDIEU, Pierre. (1989), *O poder Simbólico*. Tradução de Fernando Tomaz. Lisboa, Difel.
- _____. (1997), *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil.
- BRASIL. (2003), *Previdência complementar: plano de instituidor*. Brasília, Ministério da Previdência Social.
- CHESNAIS, François. (1999). *A mundialização financeira*. São Paulo. Xamã.
- GRUN, Roberto. (2003), “Fundos de pensão no Brasil do final do século XX: guerra cultural, modelos de capitalismo e os destinos das classes médias”. *Revista Mana*, 09, 2.
- GUSHIKEN, Luiz. (2002), “*O papel dos sindicatos na expansão dos fundos de pensão*”, in A Reis (coord.), *Fundos de Pensão em Debate*, Brasília, Brasília Jurídica.
- GUSHIKEN, Luiz, FERRARI, Augusto Tadeu & FREITAS, Wanderley José. (2002). *Previdência Complementar e regime próprio complexidade e desafios*, Indaiatuba, Instituto Integrar Integração.
- GUSHIKEN, Luiz & GONÇALVES, Reinaldo. (2002), “*Os fundamentos de um código de ética para investimento e as novas perspectivas sindicais em fundos de pensão*”, in L. Gushiken (coord.), *Previdência Complementar e regime próprio*, Indaiatuba, Instituto Integrar Integração.
- HEIBRON, Johan (2003). *Les cours des actions : évolution des régimes financiers et pouvoir des actionnaires*. In : B. Convert (coord.), *Repenser le marché*, Lille, l’Harmattan, pp. 78-108.
- LAROCHE, Josepha. *De l’élaboration à la prescription normative: contribution des ONG à une gouvernance mondiale*. Retiré du site <http://www.dauphine.fr/globalisation/laroch>. Site visité le 16 juillet.

- LIZÉE, Michel. (2002/003). *Les enjeux des régimes de retraite en regardant de l'action des syndicats québécois* », Paris, La Revue de L'Ires, 40, pp.73-106.
- LEITE, Marcia de Paula. (2003), Trabalho e sociedade em transformação: mudanças produtivas e atores sociais, São Paulo, Abramo.
- MERLIN, Jean-Robin (2006). Le monde du travail à l'épreuve de l'actionnariat salarié. Projet de recherche pour le concours de chargé de recherche de 2^{ème} classe, Paris, CNRS.
- MOURIAUX, René. (2003), “*O sindicalismo dos países industrializados em fins dos anos de 1970*”, in M. A Santana & J. R Ramalho (org.), *Além da Fábrica*, São Paulo, Boitempo.
- NORONHA, Eduardo. (1991), “*A explosão das greves nos anos 80*”, in A. Boito (org.), *O sindicalismo brasileiro nos anos 80*, Rio de Janeiro, Paz e Terra.
- PERNOT, Jean-Maria, SAUVIAT, Catherine (2006) “*L'état du dossier de l'épargne salariale*” Actualité des enjeux salariaux, IRES journée d'études, 8 juin, Paris.
- PLIHON, Dominique. (2003/2004). Le nouveau capitalisme. Paris, La Découverte.
- REIS, Adacir. (2002), *Fundos de Pensão em Debate*, Brasília, Brasília Jurídica.
- RODRIGUES, Iram Jácome. (2002), “*Sindicalismo, emprego e relações de trabalho na indústria automobilística*”, in R. Antunes (org.), *Neoliberalismo, Trabalho e sindicatos*, São Paulo, Boitempo.
- ROZÈS, Stéphane. (2006) « *La question syndical à l'épreuve du nouveau cours du capitalisme* », Paris, Revue Mouvements, La Découverte, 43, pp. 96-107.
- RODRIGUES, Leoncio Martins. (2002), *Destino do Sindicalismo*, São Paulo, Edusp.
- SANTANA, Marco Aurélio. (2002), “*O sindicato brasileiro nos anos 1980/2000*”, Rio de Janeiro. Cadernos Adenauer, 02, 3: 35-47.
- SANTANA, Marco Aurélio e RAMALHO José R. (2003), “*Trabalhadores, sindicatos e a nova questão social*”, in M. A Santana & J. R Ramalho (org.), *Além da Fábrica*, São Paulo, Boitempo.
- SASSERON, José Ricardo. “*A Anapar e seus desafios*”, in L. Gushiken (org.), *Previdência Complementar e regime próprio*, Indaiatuba, Instituto Integrar Integração.

SAUVIAT, Catherine. (2001), *Syndicats et marchés financier: bilan et limites des stratégies nord-américaines*, Paris, Revue de L'IRES.

_____. (2002/03), *Nouveau pouvoir financier et modèle d'entreprise : une source de fragilité systématique*, Paris, Revue de L'IRES, 40, pp. 38-72.